



La lettre du Président

Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue, Chef d'entreprise,

En vous inscrivant au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier par l'accomplissement des formalités légales qui confèrent à votre Entreprise ses capacités juridiques, vous avez posé l'acte important qui vous hisse au rang émérite des créateurs d'emplois et de richesse nationale dans notre pays.

Confirmant par-là votre qualité d'acteur d'affaires, vous devenez dès à présent, un membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, Institution Consulaire créée par la loi 92-022 du 06 août 1992 pour assurer la représentation, la protection et la promotion des intérêts communs des opérateurs économiques de la République dans les domaines du Commerce, de l'Industrie et des Services.

Au service de l'entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) a son siège à Cotonou et sa compétence couvre tout le territoire national. Elle dispose aujourd'hui d'une représentation administrative à Porto-Novo, Abomey-Calavi, Lokossa, Abomey, Parakou et Natitingou et est au service de l'entreprise. Je vous invite à vous y rendre.

Cher Promoteur, sachez que votre Entreprise est inscrite sur le Fichier Unique des entreprises du Bénin, un outil de prédilection partagé avec les Chambres Consulaires du monde entier et propice aux échanges inter-entreprises.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin qui appartient aux réseaux des Chambres Consulaires au niveau mondial vous ouvre ses portes pour les besoins de vos activités. Vous y trouverez des informations relatives aux opportunités d'affaires. Vous serez invité à prendre part aux rencontres d'affaires au Bénin ou à l'Extérieur. Ces activités vous offrent des occasions d'échanges avec vos homologues pour la mise en place de partenariats d'affaires utiles au développement du commerce et de l'investissement.

Si vous êtes une entreprise à vocation exportatrice, vous trouverez à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin un accompagnement pour la maîtrise des règles et procédures du commerce international, de même que les outils de recherches et d'analyses de marchés. Vous-y trouverez également une assistance technique et des indications sur les produits ou services de votre ressort.

L'Institution Consulaire accompagne votre entreprise avec un programme de formation adapté à son cycle de vie et à ses différentes fonctions.

Afin de prévenir les conflits commerciaux pouvant naître dans vos relations d'affaires et offrir au besoin des méthodes alternatives de règlements de différends entre opérateurs économiques, le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMEC-CCIB) a été créé pour faciliter l'entente entre partenaires d'affaires afin d'éviter des préjudices défavorables dans des procès coûteux et longs devant les tribunaux.

Si dans votre quotidien, vous êtes confronté à des situations difficiles inhérentes à l'exercice de votre profession, faites le savoir, et vous bénéficierez d'un appui pour leur prise en charge. Au cas où celles-ci méritent une intervention particulière de l'Etat, elles seront traitées dans le cadre général des prérogatives faisant de l'Institution, l'Interface entre l'Administration publique et le Secteur Privé. Vos difficultés seront inscrites sur le registre des préoccupations traitées avec les pouvoirs publics dans le cadre spécifique du dialogue Public/Privé, découlant des prérogatives légales et statutaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Cher collègue, je vous informe que vous avez la qualité et la pleine capacité de participer à la désignation des représentants de votre corporation professionnelle au sein de l'Assemblée Consulaire lors des échéances réglementaires de renouvellement des organes de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Si vous avez des aptitudes à représenter et défendre valablement les intérêts des entreprises de votre secteur et branche d'activité, vous pouvez également vous porter candidat aux élections consulaires.

Il existe plusieurs commissions techniques au niveau de l'Institution Consulaire. Si vous le désirez, vous pouvez participer aux travaux de celle de votre choix et vous avez aussi la possibilité d'adhérer à une Association Professionnelle pertinente de votre corps de métier affiliée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin. Les Associations et Groupements Professionnels ainsi que les Ordres Professionnels participent à l'animation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Dès à présent, le Département Appui aux Entreprises est à votre disposition pour vous orienter, assister et accompagner.

Vous remerciant très sincèrement, **Cher (e) Collègue**, je vous souhaite de tout cœur, beaucoup de courage, plus de détermination et plein de succès dans votre entreprise.

Le Président

Jean Baptiste SATCHIVI